

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 26 avril 2018

Un comité d'établissement s'est tenu jeudi 26 avril 2018 à Strasbourg. Voici tout d'abord l'édito de Force Ouvrière prononcé devant la direction, par Bruno Demange, élu de Nancy, représentant FO au CCE et délégué syndical.

PRIORITÉ AUX MOYENS INTERNES

Ce n'est pas qu'un slogan, c'est un comportement que l'entreprise dit souhaiter appliquer, exprimé par la présidente elle-même. En toutes circonstances, et notamment lorsqu'il s'agit d'un projet emblématique tel que le nouveau feuilleton de Vendargues, ce comportement doit donc être particulièrement au rendez-vous.

Comment expliquer alors que l'un des éléments les plus high tech, en l'occurrence la fabrication des décors virtuels, puisse se retrouver retiré de nos moyens internes de fabrication pour être confié à une société extérieure ? Nous savons que, depuis 2 ans déjà, l'atelier vidéographique de la filière a apporté beaucoup pour l'élaboration et la fabrication de ces "découvertes" (c'est à dire ces images qui doivent être insérées au cœur des décors réels du feuilleton, comme par exemple ce que l'on voit depuis une fenêtre).

Pourquoi, dans ces conditions, avoir choisi de passer un appel d'offres pour une activité parfaitement maîtrisée par l'équipe de l'atelier qui l'a mise au point ???

Dans le même esprit, nous pouvons élargir ce raisonnement aux recrutements : "priorité aux moyens internes" signifie aussi "priorité aux mobilités" en cas de postes vacants. C'est ce que la direction nous explique !

Eh bien, il nous faut aussi la mise en œuvre, en particulier en ce moment, avec ces réductions d'ETP qui n'ont jamais été autant d'actualité, et avec des parcours professionnels qui se révèlent parfois bien compliqués lorsqu'il s'agit d'évolutions de carrière.

Nous ne nions pas le fait que certains salariés parviennent à s'inscrire dans ces parcours : nous sommes alors témoins de "belles histoires" vécues par ces personnes.

Mais soyons clairs, ces exemples sont trop peu nombreux...et trop souvent, ces projets ne s'engagent qu'à l'issue de ce qui peut s'apparenter à un "parcours du combattant"...avec de longues périodes d'incertitude et d'angoisse. Nous devons faire beaucoup mieux !

Un nombre important de salariés éprouve cette envie de "faire autre chose", en particulier lorsqu'ils approchent ou atteignent la cinquantaine, et qu'ils affichent cette envie d'une nouvelle motivation pour leur dernière partie de carrière. En ce sens, ils s'inscrivent

pleinement dans un dispositif RH existant depuis longtemps et destiné, justement, à ce sujet des secondes parties de carrière. Clairement, il est donc logique que l'entreprise facilite ces souhaits, lorsqu'elle en a l'occasion. C'est l'intérêt des salariés mais aussi celui de l'entreprise. Pour continuer, tout simplement, à obtenir le meilleur de ses personnels !

Certes, il est logique que, lors d'un recrutement, priorité soit donnée aux salariés de l'entreprise occupant déjà la fonction.

Mais quand il n'y en n'a pas, alors l'idée d'engager des reconversions professionnelles doit être privilégiée.

N'oublions pas que des candidats extérieurs connaissent peut-être leur fonction, mais n'ont aucune connaissance de l'entreprise, de ses particularités, de ses codes... Et donc, eux non plus ne seraient pas opérationnels de suite !

La réunion a débuté par un hommage rendu à notre collègue alsacien Didier Walter, décédé voici quelques jours.

I/ RETOUR SUR LE CCE DES 4 ET 5 AVRIL DERNIER

Tenu dans le cadre d'une grève pour contester le licenciement de Jean-Marc Pitte, le CCE a été le moment de la restitution de l'avis des élus sur le projet de réforme des moyens internes de fabrication. À l'ordre du jour également, les questions de charte éthique, de lutte contre les conflits d'intérêt et les dispositions pour respecter la loi Sapin 2 au sujet des lanceurs d'alerte. À ce sujet, FO vous invite à prendre connaissance du livre écrit par Stéphanie Gibaut, intitulé "la traque des lanceurs d'alerte". Elle raconte que beaucoup d'entre-eux se retrouvent licenciés, ruinés, abandonnés...et se retrouvent devant la justice bien avant ceux qui fraudent !

POUR RETROUVER LE COMPTE RENDU DE FO "LE CCE EN BREF", [CLIQUEZ ICI...](#)

La question de la régulation de l'emploi non permanent a à nouveau été posée. La direction justifie les dispositions proposées par l'existence des conclusions de l'IGAS et de l'IGAC. Peut-être... Toutefois, pour les élus, c'est clair : on peut pas lutter contre la précarité en "mettant les précaires à la rue".

Pour FO, il n'y a pas que le problème des salariés qui se retrouvent au "taquet" des 80 et des 120 jours annuels ; il faut ajouter aussi le fait que de nombreux chefs de service "économisent" leurs personnels CDD, afin de pouvoir garder la possibilité de les solliciter tout au long de l'année.

La direction nous répond qu'il "faudra peut-être revoir le dispositif". De nouvelles occasions pour en débattre se présenteront très bientôt. Dès ce jeudi, une réunion de négociation est programmée.

II/ LA RÉFORME DES MOYENS INTERNES DE FABRICATION

Suite à l'avis rendu lors du CCE d'avril, des fiches de vœux ont été adressées aux personnels dont les postes disparaissent (à rendre avant le 11 mai prochain). La direction précise que 64 postes sont ouverts, à l'attention de 58 collaborateurs. Elle nous redit qu'il n'y aura aucune mobilité géographique contrainte, et que les organisations de travail seront adaptées si besoin, afin que les salariés n'aient pas besoin de déménager.

En marge de ces phases 2 et 3, FO a dénoncé le fait que les compétences des salariés de l'atelier vidéographique de Nancy ne soient plus utilisées pour la production des décors virtuels du feuillet de Montpellier.

La direction a répondu à cela que le travail préparatoire s'est déroulé avec un calendrier détendu, alors qu'il n'était pas prévu de solliciter l'atelier avec une forte intensité dès le début des tournages. Mais la demande a évolué, s'est révélé plus forte que prévu, et la direction nous dit "avoir tenu compte de la forte activité existant à l'atelier vidéographique". Elle ajoute qu'elle nous garantit le retour de cette activité à Nancy "dès que possible". Avant 2 ans !!

III/ FUTURES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Le calendrier électoral sera très probablement retardé, avec des élections qui n'auront lieu qu'à l'automne prochain.

En effet, la direction avait engagé des négociations pour l'organisation des futures élections professionnelles. Neuf syndicats se sont retrouvés autour de la table. À l'issue de ces discussions, aucun accord n'a été possible avec les conditions de majorité requises. La DIRECCTE a donc été saisie ; à moins d'une réponse très rapide de sa part pour valider les élections, celles-ci devront être reportées.

L'une des conséquences majeures de ce retard de calendrier est que ce sont les CE actuels qui vont travailler sur des projets de voyage pour l'année 2019, engagés par les différentes antennes. Une commission "activités sociales et culturelles" se réunira très bientôt.

IV / QUESTIONS DIVERSES

1) CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS DES SOCIÉTÉS DE GARDIENNAGE

Les élus soulèvent le fait que les problèmes dénoncés lors du CE de février dernier ne sont pas totalement résolus.

Il nous est précisé que la direction de l'IMG (immobilier et moyens généraux) et celle des achats ont écrit aux entreprises de gardiennage pour rappeler que les engagements liés à l'appel d'offre doivent être respectés. Certains points (comme les frais de pressing, ou le port de gilets pare balles) ont été réglés. Mais d'autres sont apparus, tels un changement d'organisation du travail, avec la sortie de plannings de vacations en 3 x 8 dans certaines antennes (au lieu de 2 x 12). Voilà qui modifie grandement le quotidien de ces salariés ! Pourquoi ?

Il a été décidé qu'un point "gardiennage" sera à l'ordre du jour du CE de mai.

2) NOUVELLE ORGANISATION DES PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

Y a-t-il une dégradation des prestations offertes aux salariés ?

La direction nous précise avoir pris en compte le fait que certains psychologues "regardaient les murs" dans certaines antennes, par manque d'activité. Il est paru plus pertinent de proposer une ligne d'écoute, ouverte 24h sur 24, et que les psychologues puissent se concentrer davantage là où le besoin est nécessaire.

3) QUID DU POSTE D'OPS VACANT À BESANÇON ?

La direction nous dit que la mobilité d'un OPS de Dijon est actée. Elle dénonce tout lien avec une éventuelle modification de politique sur l'utilisation du DSNG en Bourgogne Franche-Comté : "rien ne va changer !"

4) DSNG ET AVIWEST (SUITE À LA GRÈVE TRÈS SUIVIE MARDI 24 AVRIL EN PICARDIE)

La direction redit que les 2 moyens doivent être complémentaires.

L'Aviwest est certes un moyen qui peut être pertinent pour l'envoi d'images, mais ne fonctionne pas dans les zones blanches... Et l'ergonomie est loin d'être optimale pour l'envoi de sujets complets !

Sans oublier cet autre point : le DSNG est systématiquement géré par un technicien, tandis qu'un Aviwest reste entre les mains de l'équipe de journalistes partie en reportage.

Pour FO, il est donc important d'élargir le débat :

- pourquoi pas l'affectation de techniciens sur les Aviwest dans certaines situations ?
- et pourquoi pas l'affectation de monteurs sur les reportages, permettant un montage sur place et l'envoi de PAD via Aviwest ?

La direction ajoute que cette annonce, certes maladroite, faisait suite à cet autre constat : 3 jours par semaine en moyenne, en Picardie, le DSNG ne sortait pas (bien qu'affecté sur les plannings)...d'où la proposition de 4 jours par semaine.

La nouvelle rédactrice en chef par intérim de Picardie sera invitée à effectuer des propositions pour un usage raisonné du DSNG.

5) FRANCE 3 ALSACE A T-ELLE TRAVAILLÉ POUR LA "RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ" DÉBUT AVRIL 2018 ?

La direction s'est voulu claire : ce débat public sur l'avenir de l'audiovisuel public était organisé par une commission multipartite de l'assemblée nationale (dont le président est un député alsacien). Un débat similaire s'était tenu voici quelques années dans le cadre d'un autre sujet public : le Grenelle de l'Environnement.

La direction a carrément présenté aux élus des visuels des documents utilisés pour les invitations et des logos présents dans l'amphithéâtre de France 3 Alsace ce jour-là.

Un souci : la retransmission via Facebook... La direction précise qu'elle n'a pas souhaité que ces débats soient relayés par les comptes Facebook des députés "République en Marche" à l'origine de ces débats.

6) SUR QUELS TYPES DE JOURS D'ABSENCE LA DIRECTION A T-ELLE "LA MAIN" ?

Normalement, seules les "RTT Employeurs" et les "Récupérations Employeurs" peuvent être utilisées par l'employeur pour décider de l'absence d'un salarié. Peuvent aussi, à certaines périodes de "basse activité" (notamment l'été), être utilisés des jours de congé.

Prochain CE à Strasbourg le 17 mai 2018



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken,